

Compléments bibliographiques

La bibliographie sur le vers français est immense. On en retiendra seulement l'ouvrage classique de Maurice Grammont, *le Vers français* (Paris, Delagrave, 1904, réédité en 1947) et les travaux issus de la théorie du rythme de P. Lusson et J. Roubaud : notamment *la Vieillesse d'Alexandre* de J. Roubaud (Paris, Maspero, 1978). Pour un examen intéressant, quoique souvent discutable, de la littérature métrique française, on consultera B. de Cornulier, *Méthode en métrique* (Paris, Éditions du Seuil, 1983).

La diction du vers a moins retenu l'attention. On ne parlera évidemment pas des traités de G. Le Roy (*Traité pratique de la diction française*, Paris, Delaplane, 1911 ; *Grammaire de la diction française*, Paris, Delaplane, 1912) ; estimables et utiles, toujours réédités, ils sont dépourvus de toute base rationnelle. Issu de l'enseignement du grand phonéticien Rousselot, le travail pionnier de Georges Lote, *l'Alexandrin français d'après la phonétique expérimentale* (thèse de doctorat, Paris, Éditions de la Phalange, 1913) doit inspirer le respect, mais il est trop strictement descriptif et repose sur une analyse linguistique insuffisante. De plus, il décrit une diction ancienne : l'enquête date de 1903-1911 et certains des sujets interrogés avaient alors la soixantaine. S'il est vrai que le témoignage de Lote tire de là une partie de son intérêt, il faut bien constater aussi que certains traits de la diction décrite ne sauraient être tenus pour valides aujourd'hui : notamment la diction des *e* muets finaux de vers paraît trop forte et violente la langue moderne. Cet effort de description strictement phonétique devrait être repris aujourd'hui ; il ne l'a pas été. On peut citer cependant Jeanne Varney Pleasants, *Études sur l'e muet* (Paris, Klincksieck, 1956) : on y trouvera des mesures fort précises, opérées sur des sujets disant des textes, tant de prose que de vers. Bien

DIRE LE VERS

que les classifications de Jeanne V. Pleasants soient strictement phonétiques et ne tiennent pas compte des notions métriques, les résultats présentés sont très utilisables. L'article de G. Faure et M. Rossi, « Le rythme de l'alexandrin français », *Travaux de linguistique française et de littérature de l'Université de Strasbourg*, 6 (1), p. 203-233 est d'un grand intérêt : certaines assertions de Grammont y sont soumises à vérification expérimentale (avec au reste des résultats peu favorables à Grammont), mais les parties de la diction qui nous ont occupés ici ne sont pas abordées.

Dans ces conditions, notre travail ne pouvait se borner à résumer des indications qui se trouvent ailleurs. Sur des points décisifs, il a fallu innover. Mais, d'autre part, la brièveté et la simplicité que nous souhaitons atteindre nous rendaient impossible toute justification détaillée. Voici quelques indications qui permettront à ceux qui en auraient le souci de poursuivre une investigation.

La loi des trois consonnes a été présentée sous la forme que lui avait donnée Maurice Grammont (*Traité pratique de prononciation française*, Paris, Delagrave, 1914, p. 115). Du point de vue théorique, cette loi est ainsi sûrement mal formulée. Du point de vue empirique même, la description que l'on trouve chez Grammont ne saurait passer pour définitive. Elle a été affinée notamment par P. Delattre (*Studies in French and Comparative Phonetics*, La Haye, Mouton, 1966, p. 17-35).

Néanmoins, pour les besoins du présent exposé, la forme traditionnelle pouvait suffire.

La théorie générale de la liaison et de l'élision dans la langue, et la redéfinition du mot phonologique qu'elle implique sont dues à J.-C. Milner. On en trouvera une exposition plus complète dans *Arguments linguistiques*, Paris-Tours, Mame, 1973, p. 141-178. La description proprement empirique des phénomènes tels qu'ils se présentent dans la langue courante a suscité de nombreuses études. On consultera avec profit P. Delattre (*ibid.*, p. 39-61).

La théorie particulière de la liaison et de l'élision dans le vers français est celle de J.-C. Milner, *Ordres et Raisons de langue*, Paris, Éditions du Seuil, 1982, p. 283-301.

Qu'à l'intérieur d'un groupe de mots lexicaux il subsiste, pour chaque mot individuel, une trace de l'accent de fin de mot, qu'autrement dit, il subsiste une différence entre syllabe complètement inaccentuée et syllabe simplement désaccentuée, cela a été soutenu souvent et notamment par

ÉCLAIRCISSEMENTS ET COMPLÉMENTS

P. Delattre (« Accent de mot et accent de groupe », *ibid.*, p. 68-72). Selon cet auteur, « les proportions entre voyelles inaccentuées, désaccentuées et accentuées [...] sont entre elles très approximativement comme les chiffres 4, 6, 9 » (*ibid.*, p. 72). Dans ces conditions, la théorie qui est ici proposée sur l'accent de fin de mot phonologique en puissance trouve une base matérielle suffisante.

Sur la nature physique de l'accent français, beaucoup de phonéticiens adoptent aujourd'hui la position de P. Delattre (« L'accent final en français », *ibid.*, p. 68) ; étant donné les trois paramètres : hauteur, durée, intensité, c'est la durée qui est essentielle. Plus exactement :

— Le rôle de l'intensité est purement négatif ; en effet l'intensité ne s'accroît pas sous l'accent ; il arrive même qu'elle décroisse sans que disparaisse l'impression d'accentuation.

— Le rôle de la hauteur est au contraire positif, mais il n'est pas indispensable.

— La durée est le seul élément qui soit toujours un facteur de l'accent. Il n'est pas impossible cependant que, *dans le vers*, à cause de ce qu'on appelle la déclamation, l'intensité joue un rôle positif, au contraire de ce qui a lieu dans la langue courante. Auquel cas, l'accent, dans le vers, serait bien la combinaison des trois paramètres décrite ici, p. 80.

L'existence d'un contre-accent en français a été fort discutée. Admise comme évidente par les phonéticiens de formation germanique, elle a été rejetée par la plupart des phonéticiens français des années 30, pour des raisons qui parfois fleurent bon le nationalisme. Il est vrai que ceux qui parlent de *Nebenton* sur le modèle allemand se trompent également, puisque, dans cette hypothèse, le contre-accent viendrait frapper automatiquement, dans un mot de plus de trois syllabes, l'antépénultième — ce qui est faux (cf., pour une telle position, Mazaleyrat, *Éléments de métrique française*, Paris, A. Colin, 1974). Le contre-accent, tel qu'il est décrit ici, frappe la première syllabe du mot lexical, quelle que soit la distance qui la sépare de la dernière : c'est tout autre chose.

Notre description est donc originale et ne se rencontre pas dans la littérature spécialisée. Elle est néanmoins largement compatible avec les données nombreuses et précises rassemblées par I. Fonagy, « L'accent français : accent probabilitaire », *Studia phonetica*, 15 (1979), p. 123-233. Dans cet article très remarquable et très documenté, l'éminent phonéticien conteste fortement la thèse classique selon laquelle le français ne connaîtrait qu'un seul accent, final de mot phonologique. Il soutient

que les données appuient plutôt un système d'*arcs accentuels* : le mot phonologique, au lieu de ne porter que le seul accent final, serait accentué en deux points, l'un final et l'autre initial ou proche de l'initiale. Il est impossible de discuter ici cette théorie en détail, mais il doit être clair que, dans bien des cas, la notion d'arc accentuel équivaut à la présentation que nous ferions nous-mêmes par la combinaison de l'accent de fin de mot phonologique et du contre-accent.

I. Fonagy ajoute que, peut-être, on assiste à une évolution du français : il est possible que, dans les années 30, l'existence des arcs accentuels (ou, dans notre terminologie, du contre-accent) n'ait pas été aussi nette qu'aujourd'hui. Il cite quelques documents en faveur de cette thèse, qui a de plus l'avantage de ne pas imputer aux phonéticiens traditionnels une pure et simple surdité. Si I. Fonagy a raison, il faudrait aussi admettre que l'intonation des présentateurs de radio et de télévision, encore tératologique aujourd'hui, constitue simplement une phase un peu avancée de l'évolution : un accent fort sur toute syllabe initiale de mot lexical. La description de l'accent d'insistance est reprise de Grammont, *Traité*, p. 139-141. L'existence de l'accent d'intellection et la différence qui le sépare de l'accent d'insistance n'ont pas toujours été reconnues : la description est due à J. Marouzeau et A. Dauzat. Elle est résumée par exemple dans Paul Garde, *l'Accent*, Paris, PUF, 1968, p. 45.

La théorie des quatre accents dans le vers alexandrin est classique. Elle a été exposée par M. Grammont dans *le Vers français*, mais cet auteur n'en est pas l'inventeur. Elle semble due à L. Quicherat, qui l'expose dans son intéressant *Petit Traité de versification française* (Paris, Hachette, 1838 ; très fréquemment réédité). Cette théorie est souvent combattue, mais les objections qu'on lui oppose reposent souvent sur des incompréhensions — dues en partie, il est vrai, au fait que les tenants des quatre accents ignorent eux-mêmes le caractère scalaire de la diction. Pour une illustration intéressante des objections, on peut consulter l'article de P. Fortassier, cité ici même p. 147.

La typologie des accents dans le vers, l'échelle de force accentuelle qui lui est associée, la définition des stratégies accentuelles sont entièrement originales. Il en va de même de la typologie des *e* muets et de leur échelle de diction. Cette dernière se trouve confirmée par les mesures expérimentales de Jeanne Varney Pleasants. La théorie de la diction indirecte du *e* muet est originale. La théorie de la liaison indirecte trouve son point de départ dans Grammont, *Traité pratique de prononciation française*,

ÉCLAIRCISSEMENTS ET COMPLÉMENTS

p. 135 et 137 n., mais elle a été développée bien au-delà des indications de Grammont. Quant à la théorie de la diction tenue, elle est originale.

Le terme de *métaposition* et la théorie du phénomène sont dus à Mitsou Ronat, « Métrico-phono-syntaxe : le vers alexandrin », *Cahiers de poétique comparée*, II, 2.

Table